



2022/0802(NLE)

15.3.2022

PROJET DE RAPPORT

sur la nomination proposée de Lefteris Christoforou comme membre de la
Cour des comptes
(C9-0042/2022 – 2022/0802(NLE))

Commission du contrôle budgétaire

Rapporteur: Luke Ming Flanagan

SOMMAIRE

	Page
PROPOSITION DE DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN	3
ANNEXE 1: CURRICULUM VITÆ DE LEFTERIS CHRISTOFOROU	4
ANNEXE 2: RÉPONSES DE LEFTERIS CHRISTOFOROU AU QUESTIONNAIRE.....	6

PROPOSITION DE DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN

**sur la nomination proposée de Lefteris Christoforou comme membre de la Cour des comptes
(C9-0042/2022 – 2022/0802(NLE))**

(Consultation)

Le Parlement européen,

- vu l'article 286, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auquel il a été consulté par le Conseil (C9-0042/2022),
 - vu l'article 129 de son règlement intérieur,
 - vu le rapport de la commission du contrôle budgétaire (A9-0000/2022),
- A. considérant que, par lettre du 10 février 2022, le Conseil a consulté le Parlement sur la nomination de Lefteris Christoforou comme membre de la Cour des comptes;
- B. considérant que sa commission du contrôle budgétaire a évalué les qualifications du candidat proposé, en particulier au regard des conditions énoncées à l'article 286, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne; que, dans le cadre de cette évaluation, la commission a reçu du candidat un curriculum vitae ainsi que ses réponses au questionnaire écrit qui lui avait été adressé;
- C. considérant que cette commission a procédé ensuite, le 21 avril 2022, à une audition du candidat, au cours de laquelle celui-ci a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions posées par les membres de la commission;
1. rend un avis favorable/négatif sur la proposition du Conseil de nommer Lefteris Christoforou membre de la Cour des comptes;
 2. charge sa Présidente de transmettre la présente décision au Conseil et, pour information, à la Cour des comptes ainsi qu'aux autres institutions de l'Union européenne et aux institutions de contrôle des États membres.

ANNEXE 1: CURRICULUM VITÆ DE LEFTERIS CHRISTOFOROU

LEFTERIS CHRISTOFOROU

DATE DE NAISSANCE 31.8.1963 à Famagouste, Chypre

SERVICE MILITAIRE

1981/1983 Grade de sergent, service de 26 mois dans l'Armée de Chypre

ÉDUCATION

1983 Classé premier aux examens d'entrée à l'université et titulaire d'une bourse d'études du gouvernement

1983-1987 **Université Aristote de Thessalonique** **Grèce**
Licence (BSc) en économie – Obtention du diplôme avec distinction

1987-1989 **Université Aristote de Thessalonique** **Grèce**
Master en économie

CARRIÈRE

1985-1991 **Macedonia Thrace Bank** **Grèce**
Responsable du service de contrôle des transactions dans la banque de détail
Supervision des contrôles et des procédures en matière de risque de crédit
Responsable de l'audit des contrôles électroniques du réseau de la Banque

1991-1996 **Laiki Bank** **Chypre**
Responsable de la définition et de la mise en œuvre de la stratégie dans le domaine des services bancaires aux entreprises
Gestion quotidienne des succursales régionales: contrôle de la qualité des décisions et de l'adéquation des demandes de prêt, résolution des problèmes opérationnels, soutien aux collègues de première ligne et réaction aux tendances du marché et aux actions des concurrents

1996-2004 **Parlement chypriote** **Chypre**
Député au Parlement chypriote sous les couleurs du parti du Rassemblement démocratique (DISY)
Lors des élections législatives chypriotes de 1996, élu pour la première fois en tant que plus jeune député au Parlement chypriote, ayant obtenu le plus grand nombre de voix

Élu quatre fois avec la plus grande majorité parmi tous les députés
En tant que membre du Parlement chypriote, sa tâche principale était de contrôler le budget et les dépenses publiques du gouvernement

2001-2014 Président de la commission permanente du commerce, de l'énergie, de l'industrie et du tourisme du Parlement chypriote
Chargé du contrôle des dépenses et de la légalité des actes et actions de l'administration publique pour les domaines relevant de la compétence de la

commission parlementaire.

- 1996-2014** Au cours des 18 années d'activité au Parlement chypriote, a participé aux commissions parlementaires suivantes:
- membre de la commission permanente des affaires financières et budgétaires
 - membre de la commission permanente des institutions et des valeurs
 - membre de la commission permanente des réfugiés et des personnes disparues
 - membre de la commission permanente des affaires intérieures

2013-2019 Vice-président du Rassemblement démocratique

PARLEMENT EUROPÉEN

2004 Nommé par le Parlement chypriote en tant qu'observateur au Parlement européen

2014-aujourd'hui Député au Parlement européen

Membre du Parti populaire européen et chef de la délégation nationale

Membre titulaire:

- commission des budgets
- commission du contrôle budgétaire

Membre suppléant:

- commission des affaires économiques et monétaires
- commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

2021 Sélectionné et participant à la conférence sur l'avenir de l'Europe

ANNEXE 2: RÉPONSES DE LEFTERIS CHRISTOFOROU AU QUESTIONNAIRE

Questionnaire à l'intention des candidats aux fonctions de membre de la Cour des comptes

Expérience professionnelle

1. Pourriez-vous nous décrire votre expérience professionnelle dans le domaine des finances publiques, que ce soit en matière de planification, d'exécution et de gestion budgétaire, ou de contrôle budgétaire?
2. Quelles sont les principales réalisations de votre carrière?
3. Quelle est votre expérience professionnelle au sein d'organisations internationales multiculturelles et plurilingues ou d'institutions établies en dehors de votre pays d'origine?
4. Avez-vous reçu quitus pour les tâches que vous avez accomplies précédemment dans le domaine de la gestion, pour autant que cette procédure soit d'application?
5. Quel poste avez-vous précédemment occupé à la suite d'une nomination politique?
6. Quelles sont les trois décisions les plus importantes auxquelles vous ayez participé au cours de votre carrière?

Indépendance

7. Le traité dispose que les membres de la Cour des comptes exercent leurs fonctions «en toute indépendance». Comment respecteriez-vous cette obligation dans l'exercice de vos futures fonctions?
8. Vous ou vos proches (parents, frères et sœurs, partenaire, enfants), participez-vous à des activités commerciales, avez-vous des intérêts au sein d'une société de participation financière ou êtes-vous tenu par des engagements susceptibles d'aller à l'encontre de vos futures responsabilités?
9. Êtes-vous disposé à communiquer tous vos intérêts financiers et autres engagements au président de la Cour des comptes, et à les rendre publics?
10. Êtes-vous actuellement partie à une action en justice en cours? Précisez, le cas échéant.
11. Occupez-vous une fonction ou exercez-vous un mandat politique? Si oui, à quel niveau? Avez-vous occupé une fonction politique au cours des 18 derniers mois? Précisez, le cas échéant.
12. En cas de nomination en tant que membre de la Cour des comptes, êtes-vous disposé à renoncer à tout mandat électif ainsi qu'à tout poste à responsabilité au sein d'un parti politique?
13. Comment géreriez-vous une grave affaire d'infraction, voire de fraude concernant des fonds de l'Union ou de corruption dans laquelle des citoyens de votre État membre d'origine seraient impliqués?

Exercice des fonctions

14. Quelles devraient être, selon vous, les principales caractéristiques d'une bonne gestion financière au sein d'un service public? Comment la Cour des comptes pourrait-elle contribuer à la faire appliquer?
15. En vertu du traité, la Cour est tenue d'assister le Parlement dans l'exercice de sa fonction de contrôle de l'exécution du budget. Comment amélioreriez-vous la coopération

entre la Cour et le Parlement européen (sa commission du contrôle budgétaire, en particulier) en vue de renforcer à la fois le contrôle public des dépenses et son efficacité économique?

16. Quelle valeur ajoutée apporte selon vous la réalisation d'audits de la performance et de quelle façon devrait-on tenir compte des conclusions de ces derniers pour ce qui est des procédures de gestion?

17. Comment pourrait-on améliorer la coopération entre la Cour des comptes, les institutions de contrôle nationales et le Parlement européen (commission du contrôle budgétaire) en matière de contrôle du budget de l'Union européenne?

18. En quoi modifieriez-vous les rapports de la Cour des comptes pour donner au Parlement européen toutes les informations nécessaires sur l'exactitude des données fournies par les États membres à la Commission européenne?

Autres questions

19. Retirerez-vous votre candidature si l'avis du Parlement sur votre nomination en tant que membre de la Cour des comptes vous est défavorable?

RÉPONSES DE LEFTERIS CHRISTOFOROU AU QUESTIONNAIRE

Expérience professionnelle

1. Pourriez-vous nous décrire votre expérience professionnelle dans le domaine des finances publiques, que ce soit en matière de planification, d'exécution et de gestion budgétaire, ou de contrôle budgétaire?

J'estime que mon parcours et ma vie ont été liés directement ou indirectement à ces activités. Toute ma carrière est très étroitement liée à l'économie, aux finances publiques, au contrôle des finances, à la gestion et au contrôle du budget, au contrôle financier, à la vérification des comptes, aux finances et à la gestion budgétaire.

A. Ma première expérience de ces sujets provient de mes études, d'une durée de six ans, au cours desquelles j'ai obtenu une licence et un master en économie.

Au cours de mes quatre années d'études de licence, grâce à une bourse et à d'excellents résultats, j'ai eu l'occasion d'étudier, d'approfondir et de maîtriser des matières telles que l'audit, les finances publiques, les comptes nationaux, l'économie européenne, le contrôle financier, la comptabilité, la théorie financière et la macroéconomie.

J'ai également entrepris deux années d'études de troisième cycle, avec une spécialisation en gestion d'entreprise, comptabilité, statistiques et mathématiques, budgets et finances.

Ainsi, au cours d'une période d'études de six ans, je me suis familiarisé avec ces sujets et j'ai acquis une quantité considérable de connaissances et une solide expérience.

B. J'ai travaillé pendant onze ans dans le secteur bancaire, à Chypre et en Grèce, où j'ai occupé des postes à responsabilité dans des domaines tels que l'audit, l'administration, les prêts, la gestion des risques, l'analyse et la vérification des comptes, les bilans, l'étude d'évaluation de la rentabilité, les audits comptables et financiers et la gestion des risques financiers.

C. Pendant 18 années consécutives en tant que membre du Parlement chypriote, j'ai participé à l'analyse, à l'examen, au suivi et à la mise en œuvre, à la gestion et à l'approbation des

budgets nationaux.

Parallèlement, je travaillais sur les budgets des organismes publics et semi-publics.

J'ai siégé au Parlement chypriote pendant 18 ans, au cours desquels notre tâche la plus importante était de contrôler les dépenses publiques, d'exécuter et de gérer le budget de l'État et, de surcroît, tous les budgets des organismes publics et semi-publics.

J'ai été membre de la commission des affaires financières et budgétaires et d'autres commissions parlementaires importantes.

Au sein de la commission des affaires financières et budgétaires du Parlement chypriote, nos principales tâches consistaient à assurer un contrôle financier adéquat des fonds, une bonne gestion des deniers publics, l'affectation la plus efficace possible des fonds budgétaires, ainsi que l'audit et la détection des omissions, des erreurs, de la mauvaise gestion et du gaspillage des fonds publics. Un contrôle continu était effectué quotidiennement, et l'utilisation des fonds provenant du budget de l'État était examinée et étudiée en détail.

Nos efforts, au sein du Parlement chypriote, visaient à protéger l'argent public de la manière la plus complète possible, à combattre la mauvaise gestion, à parvenir à une bonne gestion et à maximiser le rendement de l'argent des contribuables.

Je tiens à souligner que le rôle du Parlement chypriote n'est pas seulement législatif, mais qu'il a avant tout un rôle de contrôle de l'exécutif et du secteur public. Le Parlement chypriote effectue un contrôle quotidien de la gestion des fonds publics et de l'application des lois et des règles de bonne administration.

Au Parlement chypriote, j'ai également été pendant 13 ans président de la commission de l'énergie, du commerce, de l'industrie et du tourisme.

Notre principale tâche au sein de la commission parlementaire, lorsque j'en étais le président, était de contrôler les dépenses publiques de l'État dans les secteurs relevant de la compétence de la commission et de veiller à ce que les agents et fonctionnaires de l'État soient responsables de la bonne gestion et de l'affectation des fonds. En outre, nous étions chargés du contrôle en profondeur, de l'examen, de l'analyse et de l'approbation des budgets des différents organismes publics et semi-publics opérant dans les domaines de l'énergie, du commerce, de l'industrie et du tourisme.

D. Au cours de mon mandat au Parlement européen, j'ai acquis une expérience considérable dans le contrôle des institutions de l'Union.

Au cours des huit dernières années, en tant que député européen et membre titulaire de la commission des budgets, mon travail de tous les jours a porté sur les budgets de l'Union, le cadre financier pluriannuel, le Fonds de relance et un large éventail de questions budgétaires et de financement connexes.

En tant que membre titulaire de la commission du contrôle budgétaire, je suis directement et quotidiennement amené à traiter des questions relatives au contrôle de l'exécution et de la gestion du budget, au contrôle financier et comptable, à la bonne utilisation des fonds et à la protection des deniers publics de l'Union.

Mon expérience en tant que membre suppléant de la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen mérite également d'être soulignée, puisque j'ai travaillé sur différentes questions relatives à l'économie européenne, à la gestion économique, à la situation financière et aux finances de l'Union et de ses États membres.

J'ai également, à de nombreuses reprises, exercé la fonction de rapporteur ou de rapporteur fictif pour des rapports et des avis relevant des domaines que vous mentionnez.

2. Quelles sont les principales réalisations de votre carrière?

Tout au long de ma carrière, j'ai toujours eu pour priorité et pour objectif principal de protéger les finances publiques contre la mauvaise gestion, la fraude et le gaspillage des fonds publics.

En témoignent l'ensemble de ma carrière et les fonctions que j'ai exercées en tant que membre du Parlement chypriote et député au Parlement européen. Je pense que ceux d'entre nous qui occupent une fonction publique ont le devoir de protéger l'argent public de toutes les manières possibles, puisqu'il s'agit de l'argent des contribuables.

Ma carrière a été marquée par de nombreuses réalisations importantes. En voici quelques-unes:

A. Dans le cadre de mon activité parlementaire, j'ai pris des initiatives pour des réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques, à assainir le secteur public et à utiliser de manière plus efficace chaque euro des fonds publics.

Avec mes collègues, j'ai également contrôlé systématiquement l'exécution correcte et efficace du budget.

En tant que membre du Parlement chypriote, j'ai mis en place, avec mes collègues, des procédures solides pour l'exécution et le contrôle du budget et renforcé les mécanismes de contrôle.

Au cours de mes 18 années au Parlement chypriote, j'ai contribué à la modernisation et à la réforme de l'économie et de l'administration publique. J'ai également pris des initiatives et j'ai été à l'origine de dispositions législatives visant à renforcer et à moderniser l'État-providence, à soutenir les groupes vulnérables et à protéger les consommateurs.

Au Parlement chypriote, mes collègues et moi-même avons exercé un contrôle parlementaire quotidien sur la gestion et l'affectation des fonds publics et sur les questions de bonne administration de l'État. Nous avons également soutenu les initiatives législatives et autres visant à protéger les fonds publics.

B. En tant que député au Parlement chypriote, j'ai entrepris d'importantes initiatives économiques et sociales.

À titre d'exemple, je considère comme un succès majeur la promotion et l'adoption de ma proposition de loi visant à garantir l'égalité des droits pour les enfants dont le père ou la mère est un réfugié chypriote. Malheureusement, pendant des décennies, il y a eu une discrimination inacceptable à leur égard, de sorte que seuls les enfants dont le père était réfugié avaient des droits.

Je suis convaincu qu'avec cette initiative pour laquelle je me suis longtemps battu, j'ai contribué de manière significative à sensibiliser les citoyens et l'État aux questions d'égalité entre les hommes et les femmes, et qu'elle a servi de point de départ pour remédier à d'autres injustices et formes de discrimination.

C. J'ai soutenu et promu les politiques vertes, en temps opportun, notamment dans le domaine des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

J'ai soutenu, par des dispositions législatives, les droits des consommateurs, et je les ai défendus.

D. Au cours de ma carrière professionnelle dans le secteur bancaire, j'ai contribué à renforcer l'audit et les contrôles comptables, ce qui a donné des résultats significatifs en matière de réduction des erreurs et des abus. Avec mes collègues, nous avons également renforcé et modernisé les systèmes de contrôle électronique et encouragé l'automatisation des audits.

E. En tant que député européen pendant huit ans et en tant que membre titulaire de la commission des budgets et de la commission du contrôle budgétaire, j'ai participé, avec mes collègues, à tous les efforts et à toutes les initiatives visant à protéger l'argent public et à garantir une utilisation plus efficace des fonds européens.

J'ai également apporté une pierre à l'édifice en prenant la parole lors des sessions plénières du Parlement européen, en posant des questions à la Commission européenne et en intervenant publiquement dans les médias.

3. Quelle est votre expérience professionnelle au sein d'organisations internationales multiculturelles et plurilingues ou d'institutions établies en dehors de votre pays d'origine?

Au cours de mon mandat de député au Parlement chypriote, j'ai participé à des délégations parlementaires et à diverses missions internationales.

Plus précisément, en tant que président de la commission parlementaire de l'énergie, du commerce, de l'industrie et du tourisme, j'ai représenté le Parlement chypriote lors de conférences internationales, auprès d'organisations internationales et dans le cadre de missions parlementaires sur la scène internationale.

Nous avons en outre organisé des événements et des conférences et accueilli à Chypre des représentants de pays du monde entier.

J'ai été sélectionné par le Parlement chypriote en 2004 en tant qu'observateur au Parlement européen avant que Chypre ne rejoigne l'Union, et j'ai ainsi participé aux processus d'adhésion.

Je crois que le fait de côtoyer et de comprendre d'autres cultures est très important, car cela élargit les horizons de la connaissance, de la perception commune et de la compréhension mutuelle entre des personnes de cultures et d'origines ethniques différentes. Après tout, la devise de l'Union n'est-elle pas «Unie dans la diversité», affirmant la volonté des Européens de s'unir dans la création de l'Union et de travailler ensemble pour la paix et la prospérité, tout en bénéficiant de la richesse culturelle, des traditions et des langues de l'Europe?

En tant que député au Parlement européen, et grâce à ma participation à de nombreuses actions du Parlement, je pense avoir acquis une expérience extrêmement précieuse et solide dans ce domaine.

Toutes ces expériences ont renforcé ma détermination à lutter sans compromis contre toute forme de discrimination.

4. Avez-vous reçu quitus pour les tâches que vous avez accomplies précédemment dans le domaine de la gestion, pour autant que cette procédure soit d'application?

Cette procédure n'est pas prévue pour les fonctions que j'ai exercées à ce jour.

5. Quel poste avez-vous précédemment occupé à la suite d'une nomination politique?

Tous les postes que j'ai occupés jusqu'à présent, tant au niveau de l'État que dans le domaine politique, sont des postes auxquels j'ai été directement élu par le peuple.

6. Quelles sont les trois décisions les plus importantes auxquelles vous avez participé au cours de votre carrière?

Tout au long de ma vie, j'ai accordé une attention particulière aux questions de l'économie et de l'Union européenne. De même, toute mon action a été marquée par la défense de l'environnement, de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la justice sociale, et j'ai pris des décisions importantes. Voici les trois exemples les plus importants:

A. La première décision importante a été de soutenir la perspective européenne de Chypre et de contribuer à son adhésion à l'Union.

La principale raison pour laquelle je me suis lancé dans la politique de mon pays était la foi dans la vision européenne et dans les principes et valeurs européens. Je me suis fixé comme objectif de vie l'adhésion de Chypre à l'Union européenne.

J'ai lutté avec acharnement pour que mon pays rejoigne l'Union, j'ai défendu l'idée de notre adhésion à l'Union et j'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour soutenir la perspective européenne de Chypre.

Au cours de la période de préadhésion de Chypre, en tant que député, président d'une importante commission parlementaire et membre d'autres commissions parlementaires, j'ai soutenu et promu la législation visant à harmoniser la législation chypriote avec celle de l'Union, contribuant ainsi à assurer et à consolider notre adhésion à l'Union.

B. J'ai préparé et collaboré à la préparation de nombreuses lois visant à moderniser les secteurs économique, fiscal et financier.

J'ai contribué au débat, à l'élaboration et à l'adoption de la législation sur la transparence et la modernisation de la fonction publique.

En tant que président de la commission de l'énergie, du commerce, de l'industrie et du tourisme, j'étais responsable, entre autres, du secteur de la comptabilité et de l'audit à Chypre, et j'ai fait avancer, avec mes collègues, la législation visant à harmoniser le droit chypriote avec celui de l'Union et à moderniser le cadre de la comptabilité et de l'audit.

C. En tant que député européen et membre titulaire de la commission des budgets, je considère comme une réussite majeure le fait d'avoir contribué et réussi à façonner un budget axé sur le développement, le monde numérique, les questions écologiques et la justice sociale ainsi qu'un cadre financier pluriannuel 2021-27 solide.

À mes yeux, la création du Fonds pour la relance de l'Union européenne, de Next Generation EU, est un succès historique pour l'Union, et notre contribution y a joué un rôle important. En tant que membre titulaire de la commission du contrôle budgétaire, j'ai contribué à promouvoir les principes de contrôle, de transparence, de responsabilité, de bonne gestion financière et de protection de l'argent des contribuables.

En outre, je participe à la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres (FEMM) du Parlement européen, où je m'exprime régulièrement, tant par des interventions au Parlement que par des interventions écrites, pour promouvoir et demander la pleine application de l'égalité entre les hommes et les femmes. J'ai contribué, avec d'autres, à l'intégration de la dimension de genre dans le budget et le Fonds de relance, ce qui constitue un pas important dans la bonne direction.

Indépendance

7. Le traité dispose que les membres de la Cour des comptes exercent leurs

fonctions «en toute indépendance». Comment respecteriez-vous cette obligation dans l'exercice de vos futures fonctions?

L'indépendance des membres de la Cour des comptes européenne est clairement établie par le traité, qui dispose que «[s]es membres exercent leurs fonctions en pleine indépendance, dans l'intérêt général de l'Union» (article 285) et qu'«[i]ls doivent offrir toutes garanties d'indépendance» (article 286, paragraphe 1).

Les dispositions du traité sont également renforcées par les lignes directrices de la Cour en matière d'éthique et par le code de conduite de ses membres, ainsi que par son règlement intérieur et les modalités d'application du règlement intérieur.

Si je suis nommé membre de la Cour des comptes, je vous assure que je respecterai strictement le principe d'indépendance et que je me conformerai pleinement à toutes les obligations prévues par les traités.

Je suis fermement convaincu que le principe d'indépendance des membres de la Cour des comptes doit être mis en évidence dans leur travail quotidien.

Ce n'est que par un engagement rigoureux envers le principe d'indépendance que les travaux de la Cour des comptes pourront être menés à bien et que la confiance des citoyens dans les institutions de l'Union pourra être renforcée.

L'indépendance est la condition préalable essentielle et le fondement de base du fonctionnement de la Cour des comptes européenne.

Si je suis nommé membre de la Cour des comptes, ma mission sera de protéger les intérêts de l'Union et des citoyens européens, et c'est ce que je ferai de manière cohérente, rigoureuse, en toute indépendance, objectivité, impartialité, intégrité et transparence, en respectant pleinement les principes établis par les traités et les principes sur lesquels la Cour des comptes repose.

Je traiterai tout cas de fraude, d'irrégularité ou de corruption, quelle qu'en soit l'origine, avec la même rigueur, et de manière exhaustive. J'en informerai immédiatement le président de la Cour des comptes européenne et l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).

8. Vous ou vos proches (parents, frères et sœurs, partenaire, enfants), participez-vous à des activités commerciales, avez-vous des intérêts au sein d'une société de participation financière ou êtes-vous tenu par des engagements susceptibles d'aller à l'encontre de vos futures responsabilités?

Ni moi ni mes proches n'avons d'intérêts commerciaux ou financiers ou d'autres engagements susceptibles d'aller à l'encontre de l'exercice de mes futures responsabilités.

9. Êtes-vous disposé à communiquer tous vos intérêts financiers et autres engagements au président de la Cour des comptes, et à les rendre publics?

Oui, bien sûr. Je suis prêt à déclarer l'ensemble de mes intérêts financiers et de mes biens en toute transparence.

10. Êtes-vous actuellement partie à une action en justice en cours? Précisez, le cas échéant.

Je ne suis partie à aucune action en justice en cours.

11. Occupez-vous une fonction ou exercez-vous un mandat politique ? Si oui, à quel niveau? Avez-vous occupé une fonction politique au cours des 18 derniers mois? Précisez, le cas échéant.

Je suis député européen et membre de mon parti politique. Je n'ai occupé aucune autre fonction politique au cours des 18 derniers mois.

12. En cas de nomination en tant que membre de la Cour des comptes, êtes-vous disposé à renoncer à tout mandat électif ainsi qu'à tout poste à responsabilité au sein d'un parti politique?

Si je suis nommé membre de la Cour des comptes, oui, bien sûr.

13. Comment gérez-vous une grave affaire d'infraction, voire de fraude concernant des fonds de l'Union ou de corruption dans laquelle des citoyens de votre État membre d'origine seraient impliqués?

Je traiterai les cas d'irrégularité et de fraude, qu'ils proviennent de mon État ou de tout autre État, de la même manière, à savoir avec une tolérance zéro et une rigueur absolue.

J'estime que nous devons tous traiter les cas de fraude, de corruption et de mauvaise gestion avec une tolérance zéro.

Si une fraude est détectée, j'en informerai immédiatement le président de la Cour des comptes et l'OLAF.

Notre société doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour éradiquer la fraude et la corruption, et nous devons les combattre sans faire de concessions, d'exceptions ou de compromis.

Les citoyens européens exigent de nous que nous protégeions leur argent et que nous démontrions que l'Union est une institution fiable qui respecte les fonds publics.

J'estime qu'il est de notre devoir absolu d'être à la hauteur de notre mission et de répondre aux attentes des citoyens européens, afin que, par nos actions, nous les convainquions que la Cour des comptes européenne ne fait aucune concession et qu'elle travaille efficacement pour lutter contre la corruption dans l'Union.

La fraude et la corruption n'ont pas de couleur, d'ethnie ou d'origine. Elles sont notre pire ennemi et constituent la plus grande menace pour les institutions de l'Union, et elles doivent être traitées comme telles.

Les membres de la Cour des comptes européenne ont une responsabilité envers tous les citoyens européens et ont le devoir de protéger scrupuleusement leurs intérêts financiers.

Exercice des fonctions

14. Quelles devraient être, selon vous, les principales caractéristiques d'une bonne gestion financière au sein d'un service public? Comment la Cour des comptes pourrait-elle contribuer à la faire appliquer?

La Cour des comptes européenne a été créée en 1975 avec pour mission de vérifier la bonne gestion des fonds de l'Union européenne et, en tant qu'auditeur externe de l'Union, de contribuer à une meilleure gestion financière de l'Union, en vue de protéger les intérêts financiers des citoyens européens.

Toute personne qui gère des fonds publics doit respecter fidèlement et strictement les lois et les règles de bonne administration.

L'argent des citoyens européens doit être dépensé par les gouvernements, les institutions et les services publics de la manière la plus efficace possible, en vue de créer le plus grand bénéfice pour la société et l'économie.

La tâche principale de la Cour des comptes européenne est de renforcer et d'améliorer la gestion financière et la responsabilité de l'Union.

En vertu du traité européen, le budget de l'Union doit être exécuté conformément au principe de bonne gestion financière.

Chacun a l'obligation et le devoir, dans le cadre de la gestion du budget de l'Union, de respecter pleinement les objectifs énoncés dans les principes d'économie, d'efficacité et d'efficacités, en ce qui concerne l'ensemble des actions et des programmes financés par le budget.

Nous devons tous, et notamment la Cour des comptes, favoriser une culture de bonne gestion financière dans l'Union et les États membres. Ainsi, outre l'obligation de rendre compte et le respect intégral des dispositions en matière de bonne gestion, des objectifs clairs seront fixés pour un système efficace de gouvernance et de contrôle interne, ainsi que des indicateurs de performance fiables.

Le Parlement européen, principal allié de la Cour des comptes, a toujours soutenu, promu et renforcé cette philosophie et cette approche.

Le rôle important et efficace de la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen, qui a toujours eu une excellente coopération avec la Cour des comptes européenne, apporte une contribution majeure à l'utilisation efficace des fonds et à la responsabilité de l'administration publique envers les citoyens européens. Une condition préalable au succès de cette importante mission de contrôle est la transparence totale.

Outre les contrôles financiers réguliers et les vérifications de conformité, j'estime que les audits de performance devraient être encore renforcés.

Il convient de recenser les programmes et les actions qui présentent des lacunes et pour lesquels le risque de fraude est élevé.

La Cour des comptes, avec ses rapports bien documentés, ses audits et ses orientations, peut créer une forte culture de bonne gestion des fonds publics.

Une culture de bonne gestion financière doit comporter les éléments suivants:

- des objectifs opérationnels et stratégiques clairs et réalisables dans toutes les actions et tous les domaines budgétaires, avec un suivi continu et rigoureux accompagné d'indicateurs de performance;
- une attention particulière à la légalité des dépenses;
- un système de contrôle interne efficace et solide;
- la transparence et la responsabilité démocratique dans l'établissement des rapports et la publication des résultats;
- des informations sûres et objectives;
- un engagement à optimiser l'impact économique en faisant le meilleur usage possible des fonds publics;
- un personnel qualifié, compétent et impartial;
- des systèmes de contrôle et d'information utilisant des technologies avancées;
- l'efficacité de la gestion;
- la qualité de l'information financière;
- le respect des lois et des réglementations;
- la protection des fonds publics contre les éventuelles erreurs et pertes.

La Cour des comptes exerce une fonction essentielle et est considérée, à juste titre, comme «la conscience de l'intégrité de l'Union».

Elle peut aider à aller encore plus loin en matière de bonne gestion financière en faisant un meilleur usage de ses ressources humaines, qui constituent son meilleur atout et son meilleur investissement.

Face à de nouveaux défis majeurs, la Cour doit déployer et améliorer ses capacités numériques et le contrôle numérique.

Je suis convaincu que le renforcement de la numérisation permettra d'effectuer des contrôles plus efficaces, plus rapides et plus sûrs.

15. En vertu du traité, la Cour est tenue d'assister le Parlement dans l'exercice de sa fonction de contrôle de l'exécution du budget. Comment amélioreriez-vous la coopération entre la Cour et le Parlement européen (sa commission du contrôle budgétaire, en particulier) en vue de renforcer à la fois le contrôle public des dépenses et son efficacité économique?

En vertu de l'article 287 du traité FUE, «[l]a Cour des comptes fournit au Parlement européen et au Conseil une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, qui est publiée au Journal officiel de l'Union européenne. Cette déclaration peut être complétée par des appréciations spécifiques pour chaque domaine majeur de l'activité de l'Union».

Conformément aux exigences du traité, la Cour des comptes a l'obligation fondamentale de fournir au Parlement européen et à la commission du contrôle budgétaire toutes les informations pertinentes en vue d'un contrôle efficace des dépenses de l'Union et du rapport coûts/avantages de ces dépenses.

À mon sens, la présentation en temps utile des rapports de la Cour des comptes est de la plus haute importance, car elle permet au Parlement d'en faire une meilleure utilisation et de prendre des décisions en temps opportun sur les politiques de l'Union.

Plus la Cour des comptes soumet rapidement ses rapports de décharge, plus le contrôle sera de qualité et plus les fonds de l'Union seront gérés efficacement.

La qualité des rapports doit aider le Parlement à en faire usage dans le cadre de la décharge. Les rapports de la Cour des comptes doivent être d'une qualité et d'une validité supérieures afin de guider correctement les organes législatifs et exécutifs dans leurs efforts pour obtenir des améliorations dans les projets et programmes financés par l'Union.

Il incombe aux membres de la Cour des comptes de rédiger leurs rapports de manière responsable, objective, claire, fiable et en temps utile, afin de contribuer au meilleur résultat possible en ce qui concerne l'exécution du budget et la procédure de décharge du Parlement. Je tiens à souligner, sur la base de mon expérience, que la Cour des comptes et le Parlement, et en particulier la commission du contrôle budgétaire, entretiennent une coopération constructive notable, caractérisée par une confiance et un respect mutuels. La participation et la contribution du Parlement à l'élaboration du programme de travail de la Cour des comptes sont essentielles.

Au titre des articles 287 et 319 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, une coopération efficace entre la Cour des comptes et le Parlement, et en particulier la commission du contrôle budgétaire, est très importante pour la supervision et le contrôle de l'exécution du budget de l'Union.

Il importe de maintenir des relations étroites et une liaison régulière entre le Parlement et la

Cour des comptes en ce qui concerne l'efficacité du contrôle et le soutien au programme de travail annuel.

Je suis conscient de la sensibilité accrue du Parlement européen et de la commission du contrôle budgétaire en ce qui concerne l'efficacité des contrôles et la lutte contre la corruption, et je pense que la réalisation de cet objectif partagé avec la Cour des comptes nécessite une coopération étroite continue et renforcée.

Si je suis nommé membre, je ferai tout mon possible pour contribuer à renforcer la coopération et à maximiser les résultats obtenus.

16. Quelle valeur ajoutée apporte selon vous la réalisation d'audits de la performance et de quelle façon devrait-on tenir compte des conclusions de ces derniers pour ce qui est des procédures de gestion?

L'audit de la performance est défini dans le manuel d'audit de la performance de la Cour des comptes et dans diverses autres normes internationales.

L'audit de la performance est une évaluation totalement indépendante et objective qui enregistre l'efficacité et l'efficacité de l'utilisation des fonds publics.

Le manuel d'audit de la performance de la Cour dispose ce qui suit:

«L'audit de la performance consiste à examiner de façon indépendante, objective et fiable si des entreprises, des systèmes, des opérations, des programmes, des activités ou des organisations fonctionnent conformément aux principes d'économie, d'efficacité et d'efficacité et si des améliorations sont possibles.»

Pour apporter une valeur ajoutée aux audits de la performance, les vérificateurs doivent recenser rigoureusement les erreurs et les faiblesses décelées dans les procédures de gestion et suggérer des améliorations spécifiques dans leurs rapports. Cela constituera également un signal fort pour les entités contrôlées que toute erreur sera relevée et qu'il y aura des corrections et des conséquences.

Je suis d'avis que la Cour des comptes devrait donner la priorité aux audits de la performance dans les domaines où ils auront le plus grand impact et apporteront une valeur ajoutée maximale.

Les audits de la performance sont d'une importance capitale car ils garantissent le respect des principes de bonne gestion financière et permettent en même temps d'apporter des améliorations pour réduire les risques et les erreurs.

Les audits de la performance permettent de déterminer si les fonds publics ont été utilisés de manière appropriée, légale et efficace.

Ils constituent un complément nécessaire, important et utile aux autres audits, tout comme les contrôles de conformité et les contrôles comptables.

J'estime qu'à travers la réalisation des audits de performance, nous devons examiner comment les objectifs de chaque activité, de chaque financement et de chaque action sont atteints. Les audits de la performance pourront ainsi être utilisés pour formuler des suggestions, des propositions et des avis spécifiques en vue de l'amélioration et de l'efficacité de la mise en œuvre des différents projets.

La Cour des comptes a donc un rôle clé puisque, par ses recommandations et ses suggestions, elle peut contribuer à assurer une utilisation et une gestion optimales des fonds publics de l'Union.

Les audits de la performance sont nécessaires, utiles et importants et un équilibre optimal

entre les contrôles financiers et les audits de la performance est essentiel. Ainsi, les audits de la performance donnent une image plus claire de l'utilisation des fonds publics au Parlement européen, aux institutions de l'Union et aux citoyens européens, et renforcent la transparence et la responsabilité démocratique.

Je suis convaincu que les audits de la performance ont un rôle important à jouer pour la Cour des comptes, mais aussi pour toutes les entités contrôlées, et notamment les États membres.

Les principes qui doivent être appliqués aux audits de la performance doivent être établis sur la base des 6 «E»:

- Économie
- Efficience
- Efficacité
- Éthique
- Égalité
- Écologie

Les audits de la performance apportent une contribution essentielle aux décisions du Parlement dans le cadre de la procédure de décharge.

Les audits de la performance sont la base et le fondement de la construction d'une Union européenne plus efficace, efficiente et productive, qui optimise l'utilisation des fonds publics, réduit les dépenses inutiles et améliore son image aux yeux des citoyens européens.

17. Comment pourrait-on améliorer la coopération entre la Cour des comptes, les institutions de contrôle nationales et le Parlement européen (commission du contrôle budgétaire) en matière de contrôle du budget de l'Union européenne?

Les institutions de contrôle nationales sont des partenaires de la Cour des comptes européenne. Il est nécessaire de renforcer leur coopération, de procéder à des audits conjoints et de mettre en place une coordination quant à l'échange de connaissances et d'expériences. Des synergies sont également nécessaires pour améliorer les procédures et les contrôles actuels, mieux coordonner et organiser le travail et mettre au point des pratiques communes, créer un système d'information commun et utiliser les technologies modernes, afin d'optimiser l'efficacité des contrôles et éviter leur duplication.

Il convient également d'harmoniser les méthodes de contrôle avec les principes comptables nationaux.

L'article 287, paragraphe 3, du traité FUE dispose que «[l]e contrôle dans les États membres s'effectue en liaison avec les institutions de contrôle nationales. La Cour des comptes et les institutions de contrôle nationales des États membres pratiquent une coopération empreinte de confiance et respectueuse de leur indépendance.»

Le renforcement et l'amélioration des relations et de la coopération entre la Cour des comptes et les autorités de contrôle nationales auront des avantages significatifs pour la protection des fonds publics. L'échange d'informations, d'expériences et de connaissances est important et crée un avantage mutuel.

J'estime que les institutions de contrôle nationales devraient intensifier leurs contrôles sur les fonds européens alloués à leurs pays. La coopération entre la Cour des comptes et les autorités de contrôle nationales est nécessaire, et cette coopération crée une valeur ajoutée car de nombreuses politiques nationales sont cofinancées par des fonds européens.

Il est de notoriété publique qu'une part importante de la gestion des fonds de l'UE s'effectue

via les budgets nationaux. Il va sans dire qu'un contrôle efficace des fonds nécessite une coopération efficace entre la Cour des comptes et les instances de contrôle nationales. Une confiance mutuelle, une coordination conjointe et un effort commun sont nécessaires pour assurer un contrôle efficace de la gestion des ressources et la protection de l'argent des citoyens.

Il est essentiel d'encourager les parlements nationaux à soutenir les autorités comptables nationales dans la réalisation des contrôles de l'utilisation des fonds européens.

En vertu du traité, la Commission a compétence pour l'exécution du budget de l'UE, en coopération avec les États membres. La Cour des comptes a la compétence exclusive de l'audit. La commission du contrôle budgétaire est chargée de surveiller ce processus et d'octroyer la décharge.

Je suis depuis toujours fermement et profondément attaché aux procédures démocratiques et parlementaires.

De par l'expérience que j'ai acquise en tant que député européen et membre de la commission du contrôle budgétaire, j'estime qu'il est absolument nécessaire, pour atteindre les objectifs communs, que la Cour des comptes et ses membres soient à tout moment à la disposition du Parlement européen.

Si je suis nommé membre de la Cour des comptes, je m'emploierai dès le premier jour à soutenir toutes les actions et initiatives visant à renforcer la coopération entre le Parlement européen, les organismes de contrôle nationaux et la Cour des comptes.

18. En quoi modifieriez-vous les rapports de la Cour des comptes pour donner au Parlement européen toutes les informations nécessaires sur l'exactitude des données fournies par les États membres à la Commission européenne?

L'une des tâches les plus importantes de la Cour des comptes est la rédaction du rapport annuel de la Cour des comptes sur l'exécution du budget de l'UE, que le Parlement européen est invité à examiner dans le cadre de l'octroi de la décharge. Les chiffres et les informations fournis par la Cour des comptes au Parlement sont donc très importants.

J'estime que la Cour des comptes, en tant qu'auditeur externe des institutions de l'UE, peut fournir au Parlement et à la commission du contrôle budgétaire des informations importantes sur les résultats des politiques de l'UE, afin qu'ils puissent contribuer à améliorer les performances et les actions financées par l'UE.

Étant donné qu'une partie importante du budget de l'UE, environ 80 %, est exécutée dans le cadre d'une gestion conjointe avec les États membres, la qualité des informations fournies par les États membres est d'une importance capitale pour la crédibilité des rapports d'activité annuels des directions générales de la Commission.

Des mesures immédiates doivent être prises pour obliger les États membres à réaliser des audits complets et à fournir des informations fiables à la Cour des comptes et aux institutions européennes.

À mon sens, les États membres se doivent de fournir en temps utile des informations véridiques et fiables sur les questions relatives à la gouvernance, à la gestion financière et aux systèmes d'audit interne.

Des données, des informations et des chiffres fiables sont nécessaires pour évaluer avec précision la gestion du budget et la mise en œuvre des politiques de l'UE dans les États membres de l'UE.

La Cour des comptes et la Commission européenne doivent examiner la qualité des données

et des informations présentées par les entités contrôlées.

Pour les erreurs et les faiblesses constatées dans l'exécution du budget, la Commission européenne a la responsabilité, avec les États membres, de collaborer étroitement et de procéder à une évaluation objective.

Il y a lieu de faire pression sur les États membres pour qu'ils fournissent des informations objectives et fiables sur leurs systèmes de gouvernance, de gestion financière et d'audit interne.

Les rapports de la Cour des comptes devraient permettre de recenser les erreurs et les faiblesses grâce aux informations fournies par les États membres, en coordination avec la vérification effectuée par la Commission.

J'estime que les rapports annuels de la Cour des comptes mettent en évidence les erreurs et les faiblesses, tant en ce qui concerne les imprécisions et les erreurs des États membres que les lacunes du contrôle effectué par la Commission.

Les rapports d'audit devraient être plus clairs et compréhensibles, sans jargon technique compliqué. Il est possible de rédiger un rapport très détaillé avec tous les termes techniques et scientifiques nécessaires, ainsi qu'un bref rapport de synthèse dans un langage plus simple. Cela permettra en outre aux citoyens de mieux comprendre et d'être mieux informés.

Autres questions

19. Retirerez-vous votre candidature si l'avis du Parlement sur votre nomination en tant que membre de la Cour des comptes vous est défavorable?

Compte tenu de ma position au Parlement européen depuis huit ans et du respect absolu que j'ai pour le Parlement européen et pour mes collègues députés, il va de soi que je respecterais pleinement cette décision et que je retirerais immédiatement ma candidature.